

Loi

Générale

modern

Loi n° 69/AN/79/PR portant réglementation de la publicité.

n° 69/AN/79/PR

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
30 mars 1980

Numéro JO
n° 4 du 21/08/1980

Date du numéro
21 août 1980

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

A l'

article 6

A la place de : « Sans préjudice des pénalités fiscales et de la 3e catégorie les infractions à l'article 4 de la présente loi ». LIRE « Sans préjudice des pénalités fiscales et de la 3e catégorie les infractions à l'article 5 de la présente loi ». Djibouti, le 19 décembre 1979.